Nous aurons de grandes pluies

JUSQU'EN 1918

LES PRÉDICTIONS DE L'ABBÉ ASTRONOME MORTREUX

C'est M. l'abbé Moreux, directeur de l'observatoire de Bourges, qui nous le prédit

Si la chose nous était affirmée par le Nieux major, on pourrait rester sceptique. Mais voilà qu'un astronome, double d'un prêtre, deux fois qualifié, comme on voit, pour être au courant de ce qui se passe au ciel, nous vient assurer que nous aurons huit années durant d'interminables pluies. Si disposé qu'on soit à croire les Saint-Thomas et à faire l'incrédule, on ne peut pas s'empêcher, malgré soi, de rester rêveur. D'autant plus que M. l'abbé Moreux, contrairement aux abbés de la « Croix », ne nous annonce pas le déluge en châtiment de notre impiété, mais qu'il justifie sa prédiction par de solides observations scientifiques.

Voici, d'ailleurs, ce qu'écrit l'abbé astronome :

Or, que constatons-nous d'une façon générale ? C'est que les périodes humides alternent avec les périodes sèches et que, dans chaque contrée, il y a un cycle constant qui fixe la durée de ces périodes.

Dans toute l'Europe occidentale, nous pouvons remarquer que, depuis l'année 1800, nous avons subi trois périodes humides :

de 1806 à 1825
de 1841 à 1855
de 1871 à 1885

Entre ces périodes se sont intercalées des époques sèches : de 1826 à 1840 et de 1851 à 1870.

Nous nous rappelons tous qu'avant 1905 les agriculteurs se plaignaient généralement de la disette d'eau.

Par une suite naturelle de cette assèchement la température varie et notre climat subit des alternatives de chaleur et de froid, ce dernier correspondant aux périodes d'humidité.

Les trois cycles météorologiques du siècle dernier sont espacés de 35 années environ.

Est-ce une loi générale ? Telle est la question que M. Brucknér s'était posée autrefois.

L'examen du climat européen depuis le dixième siècle nous permet de répondre par l'affirmative.

La question de vérification paraît au premier abord assez délicate. Il ne faut pas songer, en effet, à obtenir pour un laps de temps aussi grand des données positives sur la température et la pluie. On a donc besoin de recourir à des phénomènes naturels.

La hauteur de la pluie tombée est actuellement mesurée à l'aide de pluviomètres, sortes de récipients dont la surface et le volume sont soigneusement repérés. Or, la nature nous offre dans les grands lacs des récipients analogues.

Les grandes chutes de pluie s'inscrivent là tout aussi bien et même mieux que sur nos registres annuels.

Ce n'est pas chose indifférente, en effet, pour les populations riveraines, que le niveau d'un lac, comme celui de Neufchâtel, par exemple, dont les bords sont peu élevés, vienne à monter ou à descendre.

Immédiatement, de grandes étendues de terre sont inondées ou mises « sec.

Et de même que les Parisiens de la banlieue n'avaient que faire des observations des hydrographes pour constater le niveau de la crue de la Seine, de même, les riverains des grands lacs savent à quoi s'en tenir sur les variations en hauteur de la nappe d'eau. Pourrait-il en être autrement ?

Ces variations apportent plus d'un trouble aux intérêts locaux. Ou bien le commerce est amené à prendre des mesures spéciales, ou des contestations s'engagent qui se traduisent par des procès, et de tout cela les archives locales sont forcées de garder la trace.

Eh bien ! grâce à ces documents, on peut constater qu'au dix-huitième siècle la plus grande hauteur d'eau des lacs s'est produite en 1700, 1740, 1780, 1820 à peu près, soit à un intervalle de quarante ans environ. Les plus basses eaux se sont manifestées en 1720, 1760 et 1800, correspondant à des périodes sèches alternant avec les périodes humides. Nous pouvons même remonter plus avant.

De l'an 1029 à 1390, la moyenne des oscillations du climat est de trente-quatre années et demie, avec des périodes variant de 25 à 50 ans.

De 1391 à 1590, les oscillations en moyenne atteignent trente-trois ans et demi.

De 1591 à 1690, la période est de trente ans.

De 1690 à 1890, elle est de trente-cinq ans.

Ainsi, depuis près de mille ans, le climat de l'Europe occidentale paraît éprouver des oscillations périodiques dont la durée variable pour chaque cycle ne dépasse pas beaucoup, en plus ou en moins, l'intervalle moyen de trente-cinq ans.

Quelle est la cause de cette oscillation ?

Les météorologistes la cherchent encore. Ils la chercheront longtemps s'ils se contentent de fouiller leurs registres. La cause, elle est plus haut ; dans les nuages, évidemment. Non, plus haut encore.

Toute notre météorologie dépend du soleil, et son étude attentive nous a montré récemment que, lui aussi, est soumis dans son activité à des variations dont la durée est de trente-cinq ans, tantôt plus, tantôt moins, suivant ses conditions d'activité.

Voilà pourquoi, dès l'année 1905, j'avais pu prédire un régime de pluies que nous traversons en ce moment.

« Le soleil va subir, comme dans la fièvre, une hausse de température... L'évaporation des océans sera plus forte, des précipitations aqueuses auront lieu et les pluies redoubleront d'intensité jusque vers 1918. »

LE DUC D'ORLEANS et les royalistes

LES DIVISIONS DU PARTI

Paris, 20 mars. — Le « Gaulois » de ce matin publie, sous la signature de M. de Maizières, des déclarations du duc d'Orléans sur les divisions du parti royaliste, le rôle de l'armée, l'état du pays avant les élections et, enfin, l'avenir de la monarchie.

La première partie de ces déclarations, celle qui concerne les divisions du parti royaliste, présente seule quelque intérêt. Le duc d'Orléans s'y exprime ainsi :

Je connais les dissensions qui viennent de se produire parmi les défenseurs de la cause monarchiste. Je les déplore sans m'en étonner, car c'est une funeste tradition chez nous que les bonnes volontés aient quelque peine à s'unir. J'ai le devoir cependant d'imposer la concorde et je tiens à formuler mon désir avec la précision nécessaire. Je ne blâme pas les efforts des camelots du roi, ni ceux de l'*Action française*, et je suis le premier à me féliciter de l'aide utile et précieuse qu'a apportée par exemple à ma cause la philosophie scientifique de M. Maurras ; je reconnais sans réserve le dévouement admirable dont font preuve les vaillants au zèle, si tumultueux qu'il soit, qui se dépensent sans compter et qui défendent nos idées au péril de leur liberté. A ceux-là je veux dire d'abord ma sincère reconnaissance. Ils me permettront d'y joindre quelques conseils. Combattre en francs-tireurs qu'aucune autorité supérieure ne guide, c'est à la guerre s'exposer aux pires dangers en même temps que revendiquer la plus pure gloire. Un soldat irrégulier qui, dans des escarmouches dangereuses, risque sa vie chaque jour, se prive du même coup, s'il commet une maladresse, du soutien moral du général en chef. Un royaliste qui combat pour le roi, à sa manière personnelle, risque le désaveu, infligé non seulement sans colère ni rancune, mais avec le regret d'être contraint d'abandonner au sort de la guerre un aussi intrépide soldat. Or ce désaveu, cette mesure que je prie tous mes amis de m'épargner, je n'hésiterais pas à la formuler en termes exacts si l'audace de la tactique de quelques partisans se refusait plus longtemps à reconnaître l'adversaire de l'ami et si une persistante erreur de manœuvre les amenait à tirer sur le gros des troupes royalistes.

On conçoit que ces déclarations n'aient pas été du goût des royalistes de l' « Action Française » qui, dès ce matin, publie la note suivante :

Ayant eu l'honneur d'être reçus cette nuit par M. Roger Lambelin, chef du bureau politique de Monseigneur le duc d'Orléans, il nous a été déclaré que l'on n'y avait aucune connaissance de l'entrevue rapportée par M. de Maizières. Elle ne saurait avoir un caractère officiel.

D'autre part, et des sources les mieux informées, on s'accorde pour affirmer que certaines paroles ainsi attribuées au Prince ne correspondent en rien aux sentiments qu'il a toujours exprimés.

Les Fraudes dans la Marine

Une affaire de faux à Cherbourg

Cherbourg, 20 mars. — L'instruction ouverte au port de Cherbourg à propos des vols commis au préjudice de la marine semble devoir prendre de nouvelles proportions. A l'hôpital maritime, où, il y a quinze jours à peine, on surprenait des voituriers dérobant des conduites de plomb et des outils, une affaire de faux en écritures et usage de faux vient d'être découverte par le service du contrôle, qui, avec le parquet maritime, poursuit à ce sujet une instruction des plus minutieuses.

Deux employés aux écritures sont impliqués dans cette nouvelle affaire de fraudes ; ils ont maquillé une pièce comptable. C'est le capitaine de frégate Archimbault, commissaire du gouvernement, qui est chargé de l'enquête.

D'un autre côté, la saisie de balles Lebel chez le brocanteur Jouan a donné lieu à de nouvelles investigations de la police spéciale. On sait maintenant qu'on a vendu au sieur Jouan le stock de balles en nickel et en cuivre qu'il avait en son magasin. Une perquisition va avoir lieu chez le délinquant ; les métaux saisis chez le même brocanteur vont être soumis à l'expertise afin d'en établir la provenance, besogne délicate, attendu que les fournisseurs de la maison Jouan ont soigneusement martelé les matériaux qu'ils ont livrés. Toutefois, on a pu découvrir dans le stock saisi un tube de chaudière qui avait été splati. Le service policier à l'arsenal redouble de vigilance.

Un deputé atteint d'épilepsie en pleine seance

Copenhague, 20 mars. — Hier, pendant la séance du Folketing, le député Heglund a eu une soudaine attaque d'épilepsie ; il est tombé à terre en poussant de grands cris. La séance a dû être interrompue pendant un quart d'heure.

Le député a été transporté dans la chambre des ministres, où l'on fit venir un médecin qui lui a donné les premiers soins. L'état du malade s'est amélioré peu à peu, et il s'est endormi.

L'Affaire Duez

LA LEVÉE DES SCELLÉS

Paris, 20 mars. — Lundi, dès neuf heures du matin, en présence de M. Albanel, juge d'instruction ; du juge de paix du sixième arrondissement ; de M. Bonin, avoué, et de M. Wilmoth, inspecteur de l'enregistrement, directeur des ateliers du timbre, on procédera à la levée générale des scellés apposés chez Duez, 17, rue Bonaparte, dans ses bureaux annexes de la rue Visconti, et sur les coffres-forts que le liquidateur possédait à la succursale du boulevard Saint-Germain, au Comptoir National d'Escompte.

L'ENTENTE DU LIQUIDATEUR et des Congréganistes

Au cours de l'interpellation à la Chambre, Briand, on s'en souvient, avait signalé l'entente intervenue entre Duez et les frères de la doctrine chrétienne, pour la liquidation, en des conditions spéciales et d'une régularité plus que discutable, des biens de cette congrégation.

Voici une preuve matérielle de cet accord. C'est une lettre du frère Bourel, de Saint-Brieuc, en date du 9 novembre 1905, et qui démontre que, bien loin de créer des embarras à celui que les feuilles ratichonnes stigmatisaient comme l'agent des spoliateurs, ses prétendues victimes — et pour cause, sans doute, — lui facilitaient la tâche :

« Comptez-vous vous transporter avec les notaires dans les diverses localités pour procéder aux inventaires et signer les intitulés, ou acceptez-vous simplement de signer ces pièces à l'étude des notaires ?

Me D... acceptait le deuxième procédé, « moins régulier, disait-il, mais suffisant et généralement suivi ». Les renseignements que vous me fournirez seront communiqués aux notaires.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux. »

Telle était la correspondance entretenue par le liquidateur des congrégations avec les frères dont il vendait les biens sans susciter les colères... Elle montre clairement l'entente absolue qui ne cessa d'exister entre les deux parties et que prouve surabondamment la correspondance échangée entre les mandataires de Duez et les congréganistes. Dès le mois de décembre 1904, le frère Bourel écrivait à l'un de ces mandataires :

« Suivant les indications du frère Calixte, vous deviez opérer les 21 et 22 dans la région rennaise. Je me suis transporté à Saint-Malo, où je devais vous recevoir le 23 ou le 24 et où nous devions instrumenter.

Les notaires de Bretagne sont prêts ; ils vous attendent. »

Et pourquoi ces complaisances ? On le soupçonnait, on le voit aujourd'hui pertinemment. Les bons frères spéculaient sur la vente de ce qui, en somme, était le bien des pauvres, dont ils n'étaient que les dépositaires, et encaissaient d'honnêtes commissions. La preuve en est fournie par toute une série de reçus saisis chez Duez, établissant que les ignorantins, qui s'employaient si amiablement, touchaient une commission de 15 % sur les honoraires du mandataire.

Le Marathon international

GAGNÉ PAR UN FRANÇAIS

Londres, 20 mars. — Hier soir, au Agricultural Hall, le Marathon Derby international, a été couru par sept professionnels, parmi lesquels on peut citer Gardiner, Fegan, pour l'Irlande ; Radcow, pour l'Ecosse, et Bouchard, pour la France.

La distance à couvrir était de 26 milles un tiers, soit 262 tours de piste (42 kilomètres).

La lutte fut très chaude et très mouvementée.

A partir du onzième mille, Bouchard était en tête et son avance ne fit que s'accroître jusqu'à la fin de la course.

Bouchard a accompli les 26 milles du parcours en 2 heures 36 minutes 18 secondes, battant de 8 minutes 2 secondes 3/5 le record établi précédemment.

Graves incidents à la Douma

Les députés s'injurient. — Nombreuses expulsions.

Saint-Pétersbourg, 20 mars. — Le désordre continue à régner au sein de la Douma. Hier, l'extrême-droitier, M. Pourichkevitch, continuant sa tactique provocatrice, a jeté le trouble dans l'Assemblée. Il a qualifié les établissements d'enseignement supérieur de Russie de pépinières de dépravation.

Le leader socialiste, M. Cegetchkory, traita aussitôt l'orateur de canaille.

L'extrême-droitier, Timochkin riposta.

L'exclusion pour deux séances fut alors prononcée contre les deux interrupteurs.

Le leader travailliste, M. Bulat, montant à la tribune, annonce que les travaillistes s'associent aux paroles de M. Cegetchkory.

Au milieu d'un tumulte croissant, M. Bulat fut exclu pour quinze séances.

M. Pourichkevitch reprenant son discours, les socialistes et les travaillistes essayèrent de l'empêcher de parler en poussant des cris assourdissants ; quatre nouvelles exclusions furent successivement prononcées, néanmoins les perturbateurs déclarèrent qu'ils empêcheraient d'entendre M. Pourichkevitch dût-on les exclure jusqu'au dernier.

M. Milioukof fut à son tour exclu jusqu'à la fin de la séance grâce aux votes de la droite et du centre.

Le cadet M. Chingaref déclara immédiatement que tous les cadets s'associaient aux paroles de M. Milioukof.

Il ne restait plus au prince Volkonski qu'à lever la séance, ce qu'il essaya de faire, mais M. Pourichkevitch monta d'assaut à la tribune et le vacarme recommença.

Un autre socialiste fut exclu pour deux séances.

Les extrêmes-droitiers voulant écouter M. Pourichkevitch s'assemblèrent autour de la tribune pendant qu'un vacarme assourdissant emplissait l'hémicycle.

L'inauguration de l'Institut océanographique de Monaco

Monte-Carlo, 20 mars. — Les fêtes d'inauguration du Musée océanographique commenceront le 29 courant. La cérémonie d'inauguration aura lieu à deux heures de l'après-midi ; dans la soirée, gala au Théâtre de Monte-Carlo.

Le 30, à midi, grand banquet officiel dans une salle du musée ; le soir, grande fête sur mer, dans le port de Monaco.

Le 31, représentation au théâtre des Beaux-Arts, conférence et projections.

Le 1er avril, réception au Palais et dislocation.

Le 2 avril, punch offert par le prince de Monaco aux ouvriers ayant travaillé au musée.

Le programme comporte également des réunions de commissions scientifiques et des excursions.

En dehors des personnages officiels déjà nommés, assisteront aux fêtes, les membres du conseil d'administration de l'Institut océanographique, dont le prince est le président, savoir : MM. Loubet, ancien président de la République, vice-président du conseil d'administration ; le docteur Paul Regnard, directeur de l'Institut agronomique, vice-président ; Barbour et Cailletet, membres de l'Institut ; Georges Khon et Louis Mayer.

La liste des invités comprend des délégations ou des représentants de l'Académie des sciences et de l'Université de Paris, et des Muséums d'un grand nombre de pays, tous les collaborateurs à l'œuvre océanographique, et enfin les autorités et notabilités de la principauté et de la région.

SUPPRIMERA-T-ON l'Agrégation de Médecine

On s'agite à la Faculté. — Supprimera-t-on ou ajournera-t-on le concours ? — Les avis sont partagés

On se souvient des incidents tumultueux qui provoquèrent, en octobre 1908, l'annulation du concours d'agrégation de médecine. Un arrêté du ministre de l'instruction publique du 20 juillet 1909 modifia « transitoirement » certaines dispositions relatives à ce concours ; les modifications principales portaient sur le tirage au sort du jury, la spécialisation du concours, la création de seize agrégations spéciales. Or, ces modifications ne contentent point une grande partie du corps médical et un nouveau concours étant annoncé pour le 23 mai, plusieurs groupements — la Société de l'internat, le comité d'action contre l'agrégation — ont repris leur opposition.

La semaine dernière, le comité d'action se réunissait à l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence des docteurs Fontaine et Noir. Les membres des différents groupements professionnels représentés ont conclu à la nécessité d'une campagne active, dont un des moyens serait l'inscription en masse au concours annoncé.

La Société de l'internat s'est occupée également de l'agrégation. Elle avait organisé, depuis le mois de juin dernier, sur cette question, un referendum parmi les membres de la société. En voici les résultats :

« A la première question : Etes-vous partisan de supprimer le concours d'agrégation et de le remplacer par un recrutement élargi des professeurs « «privat-docentisme ») ? Le referendum a répondu par l'affirmative. Sur 130 votants, il y a eu 103 oui, 19 non.

» La seconde question était : Etes-vous partisan de demander tout ajournement du concours d'agrégation jusqu'après la nomination d'une commission de réforme des études médicales par le ministre de l'instruction publique ?

» Sur 130 votants, on compte 111 suffrages en faveur de l'ajournement et 19 contre. »

GRÈVE D'ÉCOLIERS

Berlin, 20 mars. — Les élèves de l'école communale de Gelsenkirchen se sont mis en grève.

Ils ont nommé un délégué, âgé de 14 ans, chargé de présenter au Directeur une note de revendications.

Contre la Représentation Proportionnelle

Le message du Président de la Confédération helvétique. — La R. P. ne peut pas assurer la marche d'un gouvernement démocratique

Le Président de la République helvétique vient d'adresser à l'assemblée fédérale un message concernant l'initiative populaire tendant à l'application du système proportionnel.

Dans ce message, le Président de la Confédération Suisse s'élève contre le système de la R. P.

Les anti-proportionnalistes français sont dans la joie depuis que cette opinion autorisée est venue, à la veille des élections, renforcer leur thèse. Le groupe de la Chambre songe, paraît-il, à faire imprimer et répandre, dans le pays, ce document, dont voici les principaux passages :

Dans une démocratie bien ordonnée l'existence d'une majorité est une condition nécessaire pour l'unité et la cohésion qui doivent constamment se manifester dans la vie politique du peuple, dans ses tendances et ses aspirations pour le bon fonctionnement du régime représentatif et la marche régulière de la démocratie.

Dans le régime monarchique, il y a, au moins, pour sauvegarder ce principe de durée, de stabilité, d'unité, le monarque, qui est dépositaire d'une partie de la souveraineté, qui n'est pas soumis à la réélection, qui est un chef héréditaire choisissant ses ministres, investi de pouvoirs étendus dans sa sphère.

Dans une démocratie, c'est le principe majoritaire solidement maintenu qui peut surtout sauvegarder ces intérêts vitaux, c'est une majorité, qu'elle soit fournie par un parti ou par un autre, unie par la même volonté, par les mêmes tendances, marchant à un but déterminé, et responsable devant l'opinion publique du pouvoir qu'elle exerce et de la marche qu'elle imprime à la politique générale et aux affaires du pays.

Dans l'intérêt supérieur de la démocratie, nous ne devons donc rien faire qui vienne affaiblir, détruire peut-être, le principe majoritaire, l'existence et l'influence des grands partis politiques, qui doivent représenter les grands courants populaires, les grands mouvements d'idées, la politique des intérêts généraux, pour les remplacer par un grand nombre de petites collectivités, de petites unités électorales, qui ne pourront jamais être autorisées de l'opinion et qui risquent trop souvent de ne s'inspirer que de vues particularistes et d'intérêts de clocher.

Ne poussons donc pas, par un système de représentation proportionnelle, à la multiplication des partis, à l'émiettement des forces, car si nous nous laissons entraîner dans cette voie nous arriverons fatalement, dans notre pays surtout, à morceler le corps électoral, à le couper en un grand nombre de tronçons, à briser toute unité, toute cohésion dans les efforts et à empêcher la formation d'une majorité de gouvernement, qui nous paraît indispensable au fonctionnement moral de notre régime démocratique.

Avec une représentation ainsi morcelée, nous aurons peut-être un congrès, un concile, une académie, nous aurons une réunion de minorités, mais nous n'aurons pas une assemblée représentative capable d'assurer la marche régulière d'un gouvernement démocratique.

EXPLOSION D'UNE CHAUDIERE D'ACIDE SULFURIQUE

Cinq victimes

Barcelone, 20 mars. — Hier soir, vers onze heures et demie, une terrible détonation mettait en émoi les habitants du quartier Sarz, à Barcelone. On crut au premier moment à un attentat anarchiste ; c'était une chaudière d'acide sulfurique qui avait explosé à la fabrique de Bonnefoy.

Les murs du local sont détruits. L'explosion provoqua un terrible incendie qui fit explosé plusieurs chaudières. Trois ouvriers sont horriblement mutilés, deux autres sont blessés. Les pertes sont importantes.

DÉCAPITÉ PAR UN ASCENSEUR

La Roche-sur-Yon, 20 mars. — Ayant été chargé de dire à l'un de ses camarades de monter à une galerie supérieure, un manœuvre, nommé Jean Loizeau, âgé de quarante-trois ans, employé aux mines d'antimoine de Rochetrojoux (Vendée), eut la paresse de descendre l'échelle de service et, préférant un chemin plus périlleux interdit, emprunta le passage dit « travers blancs ».

Il se penchait sur l'orifice du puits situé à l'extrémité pour appeler son camarade, lorsque la cage de l'ascenseur, le surprenant, lui trancha la boîte crânienne au niveau des oreilles.

Le malheureux laisse une veuve et quatre enfants.

La Crise anglaise

La proposition contre la Chambre des Lords

Londres, 20 mars. — On annonce que les propositions du gouvernement contre la Chambre des Lords seront publiées mardi prochain et seront discutées le mardi suivant.

Les débats dureront quinze jours environ.

Le ministère soumettra à la Chambre des Communes quatre résolutions :

1. Abolition du veto en matière financière ;
2. Limitation du veto en matière législative ;
3. Réduction de la durée du Parlement ;
4. Réforme complète et reconstitution de la seconde Chambre.

Cette dernière résolution aurait été insérée à la requête expresse de sir Edward Grey et de M. Haldane, qui auraient menacé de démissionner plutôt que d'accepter un programme accordant en réalité pleins pouvoirs à une seule Chambre et exposant le parti libéral à une défaite éclatante lors de la prochaine dissolution.

Ces propositions, qui sont, dans les milieux politiques, l'objet de très nombreux commentaires, pourraient, toutefois, subir certaines modifications avant d'être officiellement publiées.

Dès maintenant, libéraux et conservateurs se préparent aux élections générales.

Les représailles douanières belges

Le projet de taxes sur les journaux

Bruxelles, 20 mars. — Un groupe de députés de droite a déposé à la Chambre une proposition de loi frappant d'une taxe les journaux français. Voici les articles essentiels de ce projet :

Les taxes de publicité suivantes sont établies :

1° Une taxe de 5 centimes par exemplaire de journal, recueil périodique, publié à l'étranger et contenant des annonces, avis, réclames commerciales relatives à des produits fabriqués dans des établissements situés à l'étranger.

Cette taxe sera calculée sur chaque page du journal ou du recueil contenant ces annonces.

2° Une taxe de 10 centimes par feuille d'impression sur chaque exemplaire de catalogue, prospectus, prix-courant, calendrier, imprimé de réclame analogue relatifs à des établissements commerciaux situés à l'étranger.

Le produit de ces taxes servirait à établir un fonds spécial pour la protection des ouvriers belges travaillant à l'étranger.

Un octogénaire asphyxié

Paris, 20 mars. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, ce matin, vers neuf heures, 37, rue Davy, dans le logement de M. Stoffel, âgé de 85 ans, propriétaire.

L'alarme ayant été donnée, les pompiers de la rue Carpeaux se rendirent sur les lieux, enfoncèrent la porte du logement dans lequel ils trouvèrent le malheureux octogénaire asphyxié.

On ignore les causes du sinistre.

POUR LA PETITE PROPRIETE

La loi que le Sénat vient d'adopter et qui institue « le crédit individuel à long terme, en vue de faciliter l'acquisition, l'aménagement et la reconstitution des petites exploitations rurales », n'est pas une loi de circonstance. Elle était en préparation bien avant les dernières inondations. Mais il est certain que le Parlement lui a accordé, pourrait-on dire, un tour de faveur, dans le ferme espoir qu'elle viendrait immédiatement en aide aux agriculteurs des régions inondées qui — sans les facilités de crédit que cette législation nouvelle leur apporte — ne pourraient faire face, présentement, aux frais de reconstitution de leur matériel. Discutée d'urgence, et adoptée au Palais-Bourbon, le 28 février, cette loi a été votée définitivement avant-hier au Luxembourg. Elle complète fort heureusement l'organisation du crédit agricole — caisses locales, caisses régionales — et elle vient au secours de deux lois récentes : celle du 10 avril 1908, dite loi Ribot, relative à la [illegible] ; celle du 12 juillet 1909 sur la constitution d'un bien de famille insaisissable.

C'est déjà depuis une douzaine d'années que le crédit individuel ou collectif à court terme a été organisé, et c'est depuis quatre ans que, par l'intermédiaire des caisses régionales, les sociétés coopératives agricoles peuvent faire appel au crédit à long terme. Mais ce crédit à long terme, il restait encore à l'organiser en faveur de l'agriculteur, pour l'acquisition et la transformation de sa petite propriété. C'est, aujourd'hui, chose faite. Le prêt pourra s'élever jusqu'à 8.000 francs et avoir une durée de 15 ans, en admettant qu'une disposition nouvelle, dont on peut déjà prévoir le vote, ne vienne pas encore augmenter ce délai. Ce prêt sera consenti par les sociétés de crédit agricole et il aura lieu, nous dit l'article 2 de la loi nouvelle, « par ouverture de crédit hypothécaire » ou bien il sera garanti « par un contrat d'assurances en cas de décès ». Enfin, l'exploitation rurale pour laquelle ce prêt aura été consenti pourra être constituée en bien de famille insaisissable.

Nous ne pouvons, à cette place, entrer dans le détail de la loi, mais, si nous nous en rapportons à l'exposé que M. Lourties vient d'en faire devant le Sénat, elle doit favoriser l'accession de l'ouvrier agricole à la propriété rurale ; consolider les petits patrimoines existants ; alléger le poids de la dette hypothécaire actuelle ; aider à la constitution de bien de famille insaisissable, c'est-à-dire enrayer l'exode vers les villes et conserver dans nos campagnes « cette population saine, vigoureuse qui sera demain, comme aujourd'hui, le plus solide fondement de notre état social et républicain ».

Applaudissons donc à cette heureuse innovation et souhaitons que d'autres formes de crédit collectif et personnel favorisent l'émancipation économique de la généralité des travailleurs.

FEUILLETON DU 21 MARS. — N. 41

LE BORGNE NOIR DE FIVES

VINGT ANS D'AVENTURES POLICIERES

par Alex WILL

et X..., *ancien inspecteur de la Sûreté de Lille*

Ayant entendu partir les hôtes et reconnu le bruit de la porte de la chambre à coucher du patron, le Muet remit soigneusement à sa place la petite planche retirée du plancher. Il poussa dans les fentes de la poussière qui était entassée dans un angle de la pièce, puis à son tour il se coucha.

Quel intérêt ce domestique misérable pouvait-il avoir à connaître les secrets de son maître ?

Qu'importait à cet épileptique que Me Coche agît bien ou mal ?

La simple curiosité ne pouvait pas justifier la véritable torture que s'infligeait le malheureux infirme pour coller son oreille au fond d'un trou de plancher durant des heures...

Alors, quoi ?

LE DOSSIER DES DAMES M...

Vers la fin de juillet, une visite, entre autres, attira d'une façon spéciale l'attention du Muet.

Le Borgne Noir avait déjà causé à plusieurs reprises, au cours de visites précédentes, du dossier des Dames M... et, ce soir-là, Me Coche en parla longuement.

Il n'avait jamais voulu citer leur nom et les nommait toujours par l'initiale. On ne saurait être trop prudent, disait-il.

Et il avait, sans le savoir, bien raison, car il ne se doutait pas que si les murs n'avaient pas d'oreilles, le plafond, lui, en avait.

Avec le Borgne Noir était venu un individu que le Muet n'avait pas encore vu aux rendez-vous nocturnes de la rue Colbert.

C'était un petit homme montrant aussi peu de figure que possible sous un large chapeau de feutre fort enfoncé sur sa tête.

Dans la conversation, le Borgne Noir l'appela Pablo.

La voix de Me Coche retentit pendant une heure.

L'homme d'affaires expliquait la situation de fortune de certaines dames M... demeurant à Lille. Il ne cita pas le nom de la rue, toujours par excès de prudence.

Il devait avoir devant lui le dossier extrait des collections secrètes de l'agence dont les dames en question étaient les clientes.

— « Voici donc l'affaire, en résumé, clama la voix de Me Coche.

« Les dames M..., la mère et la fille, sont deux de mes meilleures clientes, ce qui justifie l'intérêt que je leur porte en ce moment...

« Mme M..., originaire de St-Omer, exerçait, avant son mariage, la profession de blanchisseuse à Lille.

« Elle avait eu, avant son mariage, de longues relations avec feu M. Jean M..., industriel à Tourcoing.

« En 1856, une enfant naquit de cette union illicite.

« Ce fut une fille que la maîtresse de M. M... éleva près d'elle et qu'elle plaça en pension ensuite aux environs de Lille.

« M. Jean M..., quelque temps avant sa mort, tint à honneur de régulariser la situation de sa maîtresse et de son enfant.

« Il reconnut la seconde en épousant la première.

« A sa mort, il leur légua sa fortune d'environ un million.

« Mme M... laissa dans les affaires que continuait l'ancien associé de son mari, une somme de 100.000 francs.

« Tous les quatre mois, elle reçoit donc une somme de 2.000 fr. qui sont le produit des intérêts de cette commandite.

Mme M... ayant eu connaissance de l'importance et de la parfaite honorabilité de l'agence notariale Coche, a bien voulu me confier la gérance de ses intérêts.

« Elle ne pouvait trouver un homme plus consciencieux que votre serviteur !

« Certes, il s'est bien trouvé que certaines opérations malheureuses ont amoindri un peu le capital de cette excellente dame, mais les affaires sont dures à notre époque et Me Coche, en ma personne, doit bien avouer que ces opérations malchanceuses ne l'ont pas été pour tout le monde, n'est-ce pas M. Victor ?...

« Mais je passe sur ces incidents.

« Il reste aux dames M..., car la fille vit toujours avec sa mère, une jolie petite fortune d'environ cinq cent mille francs.

« C'est un coquet morceau à croquer !

« Les dames M..., qui vivent seules, gardent chez elles, dans un coffre-fort qui se trouve dans l'une de leurs chambres, une somme de deux cent mille francs en titres divers, en rente française entre autres.

« J'ai en dépôt, chez moi, diverses autres valeurs pour une somme équivalente, dont je devais faire la remise à une banque de mon choix et que je n'ai pas encore fait.

« Je fais traîner l'affaire...

« Si, par suite d'une fatalité certainement inexplicable, les dames M.. étaient victimes d'un meurtre, il pourrait se faire qu'au cours de cette opération bien regrettable et bien cruelle, on fasse adroitement disparaître toute trace de ce dépôt fait chez moi, en même temps qu'on s'emparerait des autres valeurs.

« Les dames M... observent une grande prudence pour les questions d'argent. C'est ainsi qu'elles m'ont suppliées de ne faire savoir à personne que j'avais les soins de leurs intérêts et que je faisais pour elles des placements d'argent. J'ai classé leur dossier parmi les affaires d'ordre secret et mon clerc lui-même ignore totalement cette affaire.

« Les dames M... ont des parents pauvres dont elles craignent les sollicitations et elles veulent garder la plus grande discrétion sur leur situation de fortune.

Donc, si ces dames M... disparaissaient toutes deux, personne ne saurait que j'ai de leurs biens en dépôt, — en prenant soin, naturellement, de détruire toutes traces laissées chez elles de ce dépôt, — et ce serait deux cent mille francs de titres au porteur qui passeraient dans notre caisse, sans compter que les valeurs trouvées dans la maison seraient encore d'un bel appoint.

« Pour les valeurs nominatives, je m'en charge !

« Je négocierai cela à Londres, chez d'habiles gens de ma connaissance.

« Voilà donc le projet.

« Reste maintenant l'exécution.

« Je sollicite un instant encore, mon cher M. Victor, toute votre attention.

« Pour opérer chez les dames M..., il faut, à mon avis, être deux.

« Deux hommes résolus, qui n'y vont pas par quatre chemins.

« J'en ai un à vous proposer.

« Il se nomme Boddelaere. Ovide.

« Ce n'est pas la première fois, mon cher M. Victor, que vous m'entendez prononcer ce nom.

« Si vous vous en rappelez, vers la fin de l'an passé, je vous signalai qu'un homme dont nous pouvions tirer parti un jour, avait besoin d'être secouru.

« Il venait de commettre un faux en écriture à Gand. Le coup avait manqué. L'homme avait besoin d'argent pour gagner la France avec sa famille s'il ne voulait être « pincé ».

« Vous me dites de faire le nécessaire et je donnais à ce faussaire le moyen de venir à Lille s'installer.

« Cet homme, c'est Ovide Boddelaere.

« Il m'a gardé une profonde reconnaissance de ce qu'il a cru que je faisais pour lui, à ce moment-là.

« Sur vos indications, j'ai continué à lui fournir de quoi vivre.

« Je le tiens donc bien en main et c'est un homme propre à certaines besognes.

« Je veux vous tracer rapidement son portrait.

(A suivre).